

MINISTERE DES MINES

Le Ministre

PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N° 13028 A MONSIEUR Philippe MABILA IYOLO

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10 alinéa $1^{\rm er}$ littera a, 12, 45, 56 et 57 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er} ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article $1^{\rm er}$ B points 6 et 14;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Considérant la demande de Permis de Recherches n°KIN/20120106/110100 introduite par Monsieur Philippe MABILA IYOLO, en date du 06 janvier 2012, et les pièces requises y jointes ;

Considérant que le Permis de Recherches sollicité empiété sur la frontière de 3 carrés ;



Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

ARRETE:

Article 1er:

Il est refusé à **Monsieur Philippe MABILA IYOLO**, résidant sis avenue Basuki n° 13B, Kinshasa/Ngaliema, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2:

Monsieur Philippe MABILA IYOLO a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 2 3 DCT 2014 Martin KABWE **AMPLIATIONS:** Cabinet du Président de la République : 01 Cabinet du Premier Ministre : 01 Cabinet du Ministre des Mines : 02 Secrétariat Général des Mines : 01 Cadastre Minier : 01 CTCPM : 01 : 01 SAESSCAM Direction des Mines : 01 Direction de Géologie : 01 Direction des Investigations : 01 Direction chargée de la Protec. De l'Enviro : 01 Div. Prov./ des Mines & Géologie du ressort : 01 : 01 Monsieur Philippe MABILA IYOLO 14

Site Web: www.mines-rdc.cd Email: info@mines-rdc.cd